

## Compte rendu de rencontre avec le MTQ

### Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie

<b>Lieu :</b>	Conférence téléphonique à partir des bureaux du BAPE, Québec
<b>Date et heure :</b>	Le 22 juillet 2015, à 10 h
<b>Participants</b>	
<b>Le promoteur</b> M. Pierre Beaulieu (ministère des Transports du Québec) M. Ghislain Pothier (Stantec) M. Jean Hardy (Stantec)	
<b>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement</b> M. Michel Germain <i>Commissaire responsable de l'enquête et de la médiation</i>	
M <sup>me</sup> Lynda Carrier <i>Coordonnatrice de la commission</i>	M <sup>me</sup> Gisèle Grandbois <i>Membre observatrice</i>

Ouverture de la réunion à 10 h par le commissaire et accueil des participants à la conférence téléphonique.

L'objectif de la rencontre était de faire part aux représentants du MTQ des commentaires du requérant sur le document contenant les réponses du MTQ aux questions soulevées par le requérant (rapport du 17 juillet 2015).

M. Germain explique qu'il résumera les commentaires faits par le requérant lors de la conférence téléphonique tenue le 21 juillet 2015 avec les représentants du BAPE. Un compte rendu de cette rencontre sera envoyé sous peu au requérant pour approbation. Il sera, par la suite, transmis au MTQ pour information. Le processus sera le même pour la présente conférence téléphonique. Le compte rendu sera envoyé sous peu à M. Beaulieu pour approbation. Il sera ensuite transmis au requérant pour information.

M. Germain résume les commentaires du requérant (voir le compte rendu du 21 juillet, DT4). En outre, concernant l'actuel chemin Perreault, il demande à M. Beaulieu de confirmer que le fonds de terrain appartient à la municipalité de Sainte-Flavie. M. Beaulieu confirme que c'est bien le cas. Il explique qu'habituellement, dans le cas où une route cesse d'être utilisée, le MTQ cède la propriété à la municipalité qui l'offre ensuite, à un prix symbolique, aux propriétaires des terrains adjacents.

À la suite de la présentation des commentaires du requérant, M. Beaulieu confirme que lui et son équipe effectueront les démarches nécessaires dans les prochains jours pour tenter de répondre aux attentes du requérant. Concernant la compensation suggérée par M. Bellavance, à la rencontre du 21 juillet, le commissaire rappelle que tout plan de compensation soumis par le MTQ pour la perte d'habitat en rivière devra être entériné par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

### Calendrier de la médiation

En raison des absences dues aux vacances, il est convenu de planifier, si possible, une rencontre de travail le 19 ou le 20 août 2015, en après-midi, à Rimouski. Cette rencontre réunira le requérant, les représentants du MTQ et l'équipe du BAPE. Lors de cette rencontre, les représentants du MTQ pourront présenter directement au requérant les résultats de leurs dernières démarches.

M. Germain indique qu'il a l'intention de demander un délai additionnel de 30 jours au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce délai permettra de compléter les activités de médiation. Le rapport de médiation serait alors déposé au ministre au plus tard le 3 octobre 2015.

La réunion prend fin à 10h30.

<b>Compte rendu fait le 22 juillet 2015</b>	<b>Préparé par :</b>	<b>Gisèle Grandbois</b>
	<b>Validé par :</b>	<b>Michel Germain</b>